

## **Décision 2020/251**

# du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

Processus de rattachement \*: APF DP

**Portée principale \*:** usagers des données publiques inscrites au catalogue des données publiques de Météo-France

La présidente directrice générale de Météo-France,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son Livre III relatif à l'accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu la contribution de Météo-France au catalogue du site ECOMET (www.ecomet.eu),

### Décide

- **Art. 1**<sup>er</sup> Les redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France sont établies dans les conditions indiquées en annexe à la présente décision.
- **Art. 2** La décision n° 2018/1230 du 01 octobre 2018 relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France est abrogée.
- Art. 3 La présente décision entre en vigueur le 01/12/2020

Fait à Saint-Mandé, le 09 mars 2021 La présidente directrice générale de Météo-France

Virginie Schwarz
(signature sur l'original)

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



### ANNEXE - Redevances des informations publiques de Météo-France

Deux types d'informations publiques sont répertoriés dans le portail des données publiques, selon que ces informations peuvent être réutilisées sans restriction ou sous condition.

### 1. Informations accessibles sans restriction de réutilisation

Il s'agit d'informations dispensées de toute redevance de réutilisation. Ces informations sont soit directement accessibles depuis le site internet de Météo-France, soit fournies hors ligne moyennant le paiement de redevance de mise à disposition,

# 1.1. Informations accessibles en ligne

- Données d'observation au sol (données essentielles de la résolution 40 de l'OMM)
- Observations d'altitude sous forme d'émagrammes ou de message TEMP
- Animation d'images radar
- · Observations Mer
- · Observations du réseau nivo-météorologique
- · Bulletins climatologiques
- Fiches climatologiques (normales mensuelles)
- · Messages Climat
- Cartes modèle ARPEGE
- Bulletin de prévisions saisonnières pour le trimestre à venir
- Données numériques et éléments graphiques de scénarios climatiques du Portail DRIAS
- Archives des cartes et bulletins de vigilance météorologique

# 1.2. Informations partiellement en ligne

Certains modèles ont une large partie de leurs données disponibles en ligne ; le complément est disponible hors ligne :

- Données des modèles de prévision disponibles en ligne:
  - Données des dernières 24h des modèles atmosphériques ARPEGE, et AROME (métropole et outre-mer)
  - Données du modèle de prévision de la couche océanique superficielle (MFWAM)
  - Données d'un modèle numérique de prévision du niveau océanique forcé par un modèle atmosphérique et intégrant une simulation de marée (surcote océanique)
  - Données du modèle de prévision de vagues haute résolution forcé par ARPEGE (WW3)

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



## 1.3. Informations hors ligne

- Données archivées du modèle de prévision à aire limitée ALADIN (métropole et outre-mer)
- Données du modèle global de chimie atmosphérique et de transport (MOCAGE)
- Données du modèle de prévision d'ensemble ARPEGE (PEARP)
- Données du modèle de prévision d'ensemble AROME
- Données du modèle AROME Prévision Immédiate
- Données de prévisions saisonnières

### 1.4.

## 2. Informations accessibles sous condition de réutilisation

Ces informations sont **soumises au versement de redevances** composées d'une redevance de réutilisation et, le cas échéant, de redevances de mise à disposition,

## 2.1. informations en ligne

• Données climatologiques de base

## 2.2. Informations partiellement en ligne

Données d'observations au sol

## 2.3. Informations hors ligne

- Produits radar en coordonnées cartésiennes
- Produits radar en coordonnées polaires
- · Profils de vents
- Données spatialisées
- Données de prévision expertisée.

## 3. Les catégories de redevances

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



## 3.1. Redevances de réutilisation

Les redevances de réutilisation détaillées dans la section 5 sont déterminées en tenant compte :

- des règles de dégressivité indiquées dans la section 8; les règles de dégressivité s'appliquent « à la requête » pour les données extraites en ligne par l'usager ou « à la commande » pour les données non disponibles en ligne;
- du type de licence délivrée ; la tarification diffère selon que l'accès aux informations s'opère dans le cadre de :
  - la licence standard, qui exclut la possibilité pour l'utilisateur d'élaborer des produits et services à partir de données radar, lorsque ces produits et services sont destinés à être diffusés sur internet;
  - la licence spéciale, qui inclut cette possibilité;
  - la licence « enseignement-recherche » et la licence « accompagnement de projets de création d'entreprise » ; lorsque les informations sont demandées dans l'un de ces deux cadres, l'utilisateur est dispensé du paiement de la redevance de réutilisation.

# 3.2. Redevances de mise à disposition

Les **redevances** de mise à disposition indiquées dans la section 10 s'appliquent aux données **qui ne sont pas disponibles en ligne** et dont l'accès nécessite l'intervention du personnel de Météo-France.

Lorsque les données sont accessibles en ligne, l'utilisateur doit extraire lui-même les données à l'aide de l'espace d'extraction du portail des données publiques de Météo-France. Dans ce cas, il est dispensé des redevances de mise à disposition.

Dans le cadre des licences « enseignement-recherche » et « accompagnement de projets de création d'entreprise », l'utilisateur demeure assujetti aux éventuelles redevances de mise à disposition.

# 3.3. Accès « premium »

Le service « premium » permet de disposer d'un transfert plus performant des données des modèles de prévision mentionnés au 1.1. :

- fourniture automatique journalière des fichiers souhaités, dès leur disponibilité, à l'adresse IP désignée par l'usager;
- diffusion des fichiers dans un temps inférieur ou égal à 15 minutes suivant leur production et leur mise en base de données au sein du système d'information de Météo France et sous réserve d'un fonctionnement nominal du réseau internet entre les installations de Météo France et celles du client; Météo France ne peut garantir que le transfert des données au sein du réseau internet lui-même se fasse dans des délais garantis;
- accès à toute heure et tous les jours de l'année à la hotline technique de Météo France.

Le service « premium » est accessible dans le cadre d'un abonnement annuel ouvert après versement d'une redevance. Le montant de cette redevance annuelle, déterminé dans les conditions définies en

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

Réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021 Version 10 4/13



annexe IV, correspond au coût d'utilisation de la bande passante entre les installations de Météo France et le réseau internet.

## 4. Tarification des redevances

## 4.1. Redevances de réutilisation

| 4.1.1. Données d'observation                                       |                          | Licence standard ou spéciale |
|--|--------------------------|------------------------------|
| SYNOP  | redevance par<br>message | 0,043 €                      |
| Abonnement annuel à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu | redevance annuelle       | 376 €                        |
| Paquet RADOME 1 ou 2 ans   | redevance annuelle       | 86 000 €                     |
| Paquet RADOME 3 ans  | redevance annuelle       | 77 400 €                     |
| Paquet RADOME 4 ans  | redevance annuelle       | 73 100 €                     |
| Paquet RADOME 5 ans et plus  | redevance annuelle       | 68 800 €                     |
| Paquet Etendu 1ou 2 ans  | redevance annuelle       | 126 000 €                    |
| Paquet Etendu 3 ans  | redevance annuelle       | 113 400 €                    |
| Paquet Etendu 4 ans  | redevance annuelle       | 107 100 €                    |
| Paquet Etendu 5 ans et plus  | redevance annuelle       | 100 800                      |

| 4.1.2. Produits radar en coordonnées cartésiennes  |                        | Licence<br>standard | Licence spéciale |
|--|------------------------|---------------------|------------------|
| Image de réflectivité d'un radar individuel<br>ou d'un domaine métropolitain de moins<br>de 40 000 km² | redevance par<br>image | 0,40 €              | 0,60 €           |
| Image de réflectivité d'un domaine<br>métropolitain entre 40 000 et 250 000 km²                        | redevance par<br>image | 0,65 €              | 0,98 €           |
| Image de réflectivité d'un domaine<br>métropolitain entre 250 000 et 500 000<br>km²                    | redevance par<br>image | 1,30€               | 1,95 €           |
| Image de réflectivité d'un domaine<br>métropolitain supérieur à 500 000 km²                            | redevance par<br>image | 2,61 €              | 3,92 €           |
| Image de lame d'eau d'un radar individuel<br>ou d'un domaine métropolitain de moins<br>de 40 000 km²   | redevance par<br>image | 0,68€               | 1,02 €           |
| Image de lame d'eau d'un domaine<br>métropolitain entre 40 000 et 250 000 km²                          | redevance par<br>image | 1,06 €              | 1,59 €           |
| Image de lame d'eau d'un domaine<br>métropolitain entre 250 000 et 500 000<br>km²                      | redevance par<br>image | 2,13€               | 3,20 €           |
| Image de lame d'eau d'un domaine<br>métropolitain supérieur à 500 000 km²                              | redevance par<br>image | 4,26 €              | 6,39 €           |
| Image d'une mosaïque outre-mer (réflectivité)  | redevance par<br>image | 0,34 €              | 0,51 €           |

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



| 4.1.2. Produits radar en coo<br>cartésiennes   |                          | Licence<br>standard | Licence spéciale |
|--|--------------------------|---------------------|------------------|
| lmage de la mosaïque outre-mer ( lame d'eau)   | redevance par<br>image   | 0,55 €              | 0,83 €           |
| lmage d'archive de la mosaïque<br>internationale (3km, réflectivité)   | redevance par<br>image   | 3,44 €              | 5,16 €           |
| Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame)                                     | abonnement<br>annuel     | 100 000 €           | 150 000 €        |
| Abonnement au paquet annuel mosaïque<br>Nouvelle-Calédonie (réflectivité et/ou<br>lame)                      | abonnement<br>annuel     | 53 000 €            | 79 500 €         |
| Abonnement au paquet annuel mosaïque<br>Antilles (réflectivité et/ou lame)                                   | abonnement<br>annuel     | 13 000 €            | 19 500 €         |
| Abonnement au paquet annuel mosaïque<br>Réunion (réflectivité et/ou lame)                                    | abonnement<br>annuel     | 13 000 €            | 19 500 €         |
|  | 1 à 2 ans<br>d'archives  | 1 500 €             | 2 250 €          |
| Paquet archives d'un radar individuel ou<br>d'un domaine inférieur à 40 000 km²<br>(réflectivité et/ou lame) | 3 à 5 ans<br>d'archives  | 2600 €              | 4000 €           |
| (renectivite evou lame)  | 6 à 10 ans<br>d'archives | 3 800 €             | 5 700 €          |
| Paquet archives d'un domaine supérieur   | 1 à 2 ans<br>d'archives  | 4 000 €             | 6 000 €          |
| à 40 000 km² ou de la mosaïque<br>nationale complète (réflectivité et/ou                                     | 3 à 5 ans<br>d'archives  | 7 000 €             | 10 000 €         |
| lame)  | 6 à 10 ans<br>d'archives | 10 000 €            | 15 000 €         |
|  | 1 à 2 ans<br>d'archives  | 570 €               | 855 €            |
| Paquet archives mosaïque Outre-Mer (réflectivité et/ou lame)   | 3 à 5 ans<br>d'archives  | 1 000 €             | 1 500 €          |
|  | 6 à 10 ans<br>d'archives | 1 400 €             | 2 100 €          |

| 4.1.3. Produits radar en coordonnées polaires                      |   | Licence<br>standard | Licence spéciale |
|--|---|---------------------|------------------|
| Abonnement aux données radar numériques en coordonnées polaires    | abonnement<br>annuel à un site<br>radar   | 6 800 €             | 10 200 €         |
| Abonnement aux données radar<br>numériques en coordonnées polaires | abonnement<br>annuel à<br>l'ensemble des<br>sites radar<br>métropolitains et<br>outre-mer | 34 000 €            | 51 000 €         |
| Abonnement aux données d'un radar<br>multipolarisé                 | abonnement<br>annuel à un site<br>radar   | 8 200 €             | 12 300 €         |
| Abonnement aux données d'un radar<br>multipolarisé                 | abonnement<br>annuel à  | 41 000 €            | 61 500 €         |

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



| 4.1.3. Produits radar en coordonnées polaires |   | Licence<br>standard | Licence spéciale |
|---|---|---------------------|------------------|
|   | l'ensemble des<br>sites radar<br>métropolitains |                     |                  |
|   |   |                     |                  |
| Paquet archives radar individuel en           | 1an d'archives                                  | 250 €               | 375 €            |
| coordonnées polaires                          | 10 ans d'archives                               | 700 €               | 1 050 €          |
| Paquet archives radar individuel              | 1an d'archives                                  | 300 €               | 450 €            |
| multipolarisé                                 | 10 ans d'archives                               | 800€                | 1 200 €          |

| 4.1.4. Profils de vent     |                      | Licence<br>standard | Licence spéciale |
|----------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Profils de vent VHF        | redevance par profil | 0,20 €              | 0,30 €           |
| Profils de vent UHF ou VAD | redevance par profil | 0,10 €              | 0,15 €           |

| 4.1.5. Climatologie                                 |                                      | Licence standard ou spéciale |
|---|--------------------------------------|------------------------------|
| Données climatologiques de base                     | redevance par lot de<br>10 éléments* | 0,40 €                       |
| Accès annuel aux données climatologiques de base    | redevance annuelle                   | 200 000 €                    |
| Un jour de données pluviographiques d'une station   | redevance par article                | 3€                           |
| off jour de doffiees pluviographiques à une station | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Un mois de données pluviographiques d'une station   | redevance par article                | 30 €                         |
| on mois de données pluviographiques à une station   | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Un an de données pluviographiques d'une station     | redevance par article                | 150 €                        |
| Collectif mensuel départemental des précipitations  | redevance par article                | 30 €                         |
| Collectif mensuel departemental des precipitations  | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Précipitations d'un département (1 mais)            | redevance par article                | 30 €                         |
| Précipitations d'un département (1 mois)            | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Landard Colored and America National Colored        | redevance par article                | 30 €                         |
| Les précipitations du mois à la station             | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Bilan annuel des précipitations par poste           | redevance par article                | 30 €                         |
| Collectif managed départemental des températures    | redevance par article                | 30 €                         |
| Collectif mensuel départemental des températures    | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Tompératures d'un département (1 mais)              | redevance par article                | 30 €                         |
| Températures d'un département (1 mois)              | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Les températures du mais à la station               | redevance par article                | 30 €                         |
| Les températures du mois à la station               | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Las humiditás du mais à la station                  | redevance par article                | 30 €                         |
| Les humidités du mois à la station                  | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Les vents du mais à la station                      | redevance par article                | 30 €                         |
| Les vents du mois à la station                      | abonnement annuel                    | 150 €                        |
| Normales mensuelles et annuelle d'une station       | redevance par article                | 20 €                         |
| Série de données mensuelles homogénéisées d'une     | redevance par article                | 150 €                        |

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



| 4.1.5. Climatologie | Licence standard ou spéciale |
|---------------------|------------------------------|
| station             |                              |

<sup>\*</sup> Elément : valeur d'un paramètre (température, pression...) à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné (précipitations, rayonnement...).

| 4.1.6. Données spatialisées                |                                       | Licence standard ou spéciale |
|--|---------------------------------------|------------------------------|
| Données spatialisées                       | redevance par lot de<br>10 éléments** | 0,40 €                       |
| Abonnement annuel aux données spatialisées | abonnement annuel                     | 50 000 €                     |

<sup>\*\*</sup> Elément : valeur d'un paramètre en un point de grille à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné.

| 4.1.7. Données de prévision expertisée |                   | Licence standard ou spéciale |
|--|-------------------|------------------------------|
| Données de prévision expertisée        | abonnement annuel | 300 000 €                    |

# 4.2. Règles de dégressivité (applicables à la requête pour les données en ligne, à la commande pour les données offline)

### 4.2.1. Données d'observation

### 4.2.1.1. SYNOP

- Si l'utilisateur commande n messages, le nombre de messages effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :
- Si n est inférieur ou égal à 10 000 messages : pas de dégressivité
- Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de messages facturé =  $10\ 000 + 0.75 * (n 10\ 000)$
- Si n est compris entre 100 001 et 1 000 000 : nombre de messages facturé = 77 500 + 0,5 \* (n 100 000)
- Si n est supérieur à 1 000 000 : nombre de messages facturé = 527 500 + 0,35 \* (n 1 000 000).
- 4.2.1.2. Abonnement à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu et aux Paquets RADOME et Etendu

Pas de dégressivité, le mode de calcul en paquet tenant déjà compte des volumes.

### 4.2.2. Images radar

- Si l'utilisateur commande n images, le nombre d'images effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :
- Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité
- Sin est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre d'images facturé = 2 000 + 0.6 \* (n 2 000)
- Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre d'images facturé = 12 800 + 0,4 \* (n –

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

 ${\tt R\'ef:MF\_DEC\_APF\ DP\_Decision-PDG-donnees-Publique}$ 

Date de mise en application : 01/03/2021 Version 10 8/13



### 4.2.2. Images radar

20 000)

Si n est supérieur à 200 000 : nombre d'images facturé = 84 800 + 0,2 \* (n – 200 000).

N.B.: Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame) » (cf. ci-dessus, 3.1.2).

### 4.2.3. Données radar en coordonnées polaires

La dégressivité ne s'applique pas aux abonnements aux données radar en coordonnées polaires.

### 4.2.4. Profils de vent

Si l'utilisateur commande n profils, le nombre de profils effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :

- Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité
- $\triangleright$  Si n est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre de profils facturé = 2 000 + 0,6 \* (n 2 000)
- Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre de profils facturé = 12 800 + 0,4 \* (n 20 000)
- Si n est supérieur à 200 000 : nombre de profils facturé = 84 800 + 0,2 \* (n 200 000).

### 4.2.5. Climatologie

La dégressivité des « Données climatologiques de base » se calcule ainsi : si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :

- Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
- Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = 1 000 + 0,75  $^*$  (n 1 000)
- Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = 7 750 + 0,5 \* (n 10 000)
- Si n est supérieur à 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = 52 750 + 0,35 \* (n 100 000)

N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Accès annuel aux données climatologiques de base » (cf. ci-dessus, 3.1.5).

La dégressivité ne s'applique qu'aux seules « Données climatologiques de base ». Il ne s'applique pas aux autres articles du 3.1.5.

### 4.2.6. Données spatialisées

Si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :

- Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
- Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = 1 000 + 0,75 \* (n 1 000)
- Si n est supérieur à 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = 7 750 + 0,5 \* (n 10 000)

N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement annuel aux données spatialisées » (cf. cidessus, 3.1.6).

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

Réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique



### 4.2.7. Données de prévision expertisée

La dégressivité ne s'applique pas aux données de prévision expertisée.

# 4.3. Redevances de mise à disposition

On distingue la fourniture en temps réel et la fourniture en temps différé :

- Dans le cas d'une fourniture **en temps réel**, les redevances de mise à disposition comprennent :
  - des frais de mise en place du service, correspondant au traitement de la demande, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande;
  - et des frais de suivi qui dépendent de la durée d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.
- Dans le cas d'une fourniture **en temps différé**, les redevances de mise à disposition comprennent :
  - des frais de mise en place de la procédure d'extraction, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande;
  - et **des frais pour chaque envoi** qui dépendent du rythme d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

En cas de fourniture en temps réel comme en temps différé et si la commande le nécessite, **des frais de transformation** des données s'ajoutent et sont fondés sur le temps passé pour assurer ladite transformation au taux de 65 € par heure.

| 4.3.1. Données d'observation |                                |   |                                    |                                     |
|------------------------------|--------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
|                              | Frais de                       |   | Frais annuels                      | de suivi                            |
| Fourniture en temps réel     | mise en<br>place du<br>service | En cas de<br>fourniture 6<br>min.   | En cas de<br>fourniture<br>horaire | En cas de fourniture<br>quotidienne |
|                              | 325 €                          | 3120 €  | 1560 €                             | 780€                                |
| Fourniture en temps différé  | Frais d'extraction             | Frais à chaque envoi  |                                    |                                     |
|                              | 65 €                           | 6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.). |                                    | rom, par exemple) et                |

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure.

| 4.3.2. Produits radar                      |                                   |                        |  |  |
|--|-----------------------------------|------------------------|--|--|
| Fourniture en temps réel                   | Frais de mise en place du service | Frais annuels de suivi |  |  |
| Commande d'imagerie radar à l'exception de | 325 €                             | 1560 €                 |  |  |

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



| 4.3.2. Produits radar   |       |       |  |  |  |
|---|-------|-------|--|--|--|
| l'abonnement au paquet annuel mosaïque<br>nationale.<br>Pour les abonnements annuels aux données<br>radar numériques en coordonnées polaires, voir<br>tableau III.3 ci-après. |       |       |  |  |  |
| Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale  | 325 € | 3120€ |  |  |  |

### Fourniture en temps différé

Les frais d'extraction et d'envoi sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

| 4.3.3. Données radar en coordonnées polaires | Frais de mise en place du service | Frais annuels de suivi |
|--|-----------------------------------|------------------------|
| 1 radar                                      | 780 €                             | 1560 €                 |
| 2 à 3 radars                                 | 975€                              | 2340 €                 |
| 4 radars                                     | 975 €                             | 3120 €                 |
| De 5 à 10 radars                             | 975 €                             | 3900 €                 |
| De 11 à 20 radars                            | 1170 €                            | 4680 €                 |
| De 21 à 24 radars                            | 1300 €                            | 6240 €                 |
| Option garantie de BP* de 1 à 4 radars       | -                                 | 100 €                  |
| Option garantie de BP* de 5 à 10 radars      | -                                 | 300 €                  |
| Option garantie de BP* de 11 à 20 radars     | -                                 | 600 €                  |
| Option garantie de BP* de 21 à 24 radars     | -                                 | 700 €                  |

### 4.3.4. Profils de vent

Les frais de mise en place du service et de suivi (temps réel) ou d'extraction et d'envoi (temps différé) sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

| 4.3.5. Climatologie   |                        |   |       |       |       |      |  |
|-----------------------|------------------------|---|-------|-------|-------|------|--|
|                       | Frais de mise          | Frais annuels de suivi selon rythme d'exécution   |       |       |       |      |  |
| Abonnements           | en place du<br>service | Horaire ( )Hotid   Hendo   Llecad   Menc  |       |       |       |      |  |
|                       | 65 €                   | 780 €   | 390 € | 195 € | 195 € | 97 € |  |
| Fourniture ponctuelle | Frais d'extraction     | Frais à chaque envoi  |       |       |       |      |  |
|                       | 65 €                   | 6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.). |       |       |       |      |  |

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure.

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



| 4.3.6. Données spatialisées | Frais<br>d'extraction | Frais à chaque envoi  |
|-----------------------------|-----------------------|---|
|                             | 65 €                  | 6,20 € pour un envoi électronique ;<br>dans les autres cas : coûts de<br>support (cédérom, par exemple) et<br>d'expédition (affranchissement,<br>etc.). |

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure.

| 4.3.7. Modèles de prévision |                                       |   |   |                       |        |       |  |
|-----------------------------|---------------------------------------|---|---|-----------------------|--------|-------|--|
|                             | Frais de                              | Frais de Frais annuels de suivi selon le rythme d'exécution |   |                       |        |       |  |
| Fourniture en temps réel    | mise en<br>place du<br>service        | Frais de<br>calculateur                                     | 2 à 8 réseaux<br>quotidiens   | 1 réseau<br>quotidien | Hebdo. | Mens. |  |
|                             | 65 €/h avec<br>un minimum<br>de 260 € | 0,0278 € par<br>échéance                                    | 780 €   | 390 €                 | 195 €  | 195€  |  |
| Désarchivage                | Frais d'extraction                    | Frais de calculateur  | Frais à chaque envoi  |                       |        |       |  |
|                             | 65 €/h avec<br>un minimum<br>de 260 € | 0,0278 € par<br>échéance                                    | 6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.). |                       |        |       |  |

| 4.3.8. Données de prévision expertisée                | Frais de mise en place du service | Frais annuels de suivi |
|---|-----------------------------------|------------------------|
| Abonnement annuel aux données de prévision expertisée | 325 €                             | 3120 €                 |

## 4.4. Service Premium

Le service Premium concerne les données de modèle de prévision accessible sous licence Etalab. Le montant de la redevance est fonction du nombre d'unité(s) souscrite(s) dans l'abonnement annuel. Une unité correspond à un volume de 10 Go de données transférées quotidiennement. Le tarif d'une unité s'élève à 5 040 €.

En cours d'année, l'usager du service « premium » peut modifier jusqu'à six fois le contenu de son abonnement. Si la modification demandée engendre une augmentation ou une diminution du nombre d'unité(s), le montant de la redevance sera recalculé au prorata du nombre de mois restant.

### **Évolutions successives**

| Référence   | Version | Date de mise en application | Evolution/observation |
|---|---------|-----------------------------|-----------------------|
| Décision CG 1996 du<br>PDG relative aux<br>redevances de<br>réutilisation des<br>informations publiques | 5       | 07/07/2016                  |                       |

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France



|                    | _  |            |  |
|--------------------|----|------------|--|
| de Météo-France    |    |            |  |
| Décision 2017/538  | 6  | 01/04/2017 | Prise en compte de la nouvelle licence « accompagnement de projets de création d'entreprise »  |
| Décision 2017/1464 | 7  | 23/10/2017 | Gratuité des fiches climatologiques.<br>Ajout de produits radar : mosaïque<br>outre-mer et abonnement à<br>l'ensemble des sites radars<br>métropolitains                                     |
| Décision 2018/553  | 8  | 15/05/2018 | Gratuité de l'ensemble des modèles y compris ceux non disponibles en ligne. Précision faite sur la mise en ligne uniquement partielle des modèles  |
| Décision 2018/1230 | 9  | 01/10/2018 | Modification de la base tarifaire des<br>coûts RH<br>modification tarifaire des données<br>radars (fourniture par domaines<br>retaillés)<br>ajout au catalogue de AROME PI et<br>AROME SAHEL |
| Décision 2020/251  | 10 | 01/12/2020 | Retrait d'AROME SAHEL du catalogue des données publiques   |

## Approbation

|              | Nom              | Service/fonction | Signature (sur l'original) |
|--------------|------------------|------------------|----------------------------|
| Approbateur  | Virginie Schwarz | PDG              |                            |
| Vérificateur | Anne Debar       | D2I/D            |                            |
| Rédacteurs   | Manon Vignes     | D2I/INT          |                            |
|              | Thiery Desponts  | DSM/PFDP         |                            |